



**Commissariat à l'information  
du Canada**

**2009–2010**

**Rapport ministériel sur le rendement**

---

Suzanne Legault  
Commissaire à l'information du Canada

---

L'honorable Robert Douglas Nicholson,  
c.p., c.r., député  
Ministre de la Justice et procureur général  
du Canada



## Table des matières

|   |           |
|---|-----------|
| <b>MESSAGE DE LA COMMISSAIRE À L'INFORMATION DU CANADA .....</b>                      | <b>5</b>  |
| <b>SECTION I : SURVOL .....</b>   | <b>7</b>  |
| RAISON D'ÊTRE.....  | 7         |
| RESPONSABILITÉS.....  | 7         |
| RÉSULTAT STRATÉGIQUE ET ARCHITECTURE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME .....                 | 8         |
| SOMMAIRE DU RENDEMENT .....   | 8         |
| CONTRIBUTION DES PRIORITÉS À L'ATTEINTE DU RÉSULTAT STRATÉGIQUE .....                 | 12        |
| ANALYSE DES RISQUES .....   | 16        |
| PROFIL DES DÉPENSES.....  | 17        |
| CRÉDITS VOTÉS ET POSTES LÉGISLATIFS .....   | 18        |
| <b>SECTION II : ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE .....</b> | <b>19</b> |
| RÉSULTAT STRATÉGIQUE .....  | 19        |
| ACTIVITÉ DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE .....                                  | 19        |
| AVANTAGES POUR LES CANADIENNES ET LES CANADIENS .....                                 | 21        |
| ANALYSE DU RENDEMENT .....  | 21        |
| LEÇONS TIRÉES DE L'EXPÉRIENCE.....  | 24        |
| <b>SECTION III : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>                             | <b>26</b> |
| PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES .....   | 26        |



## Message de la commissaire à l'information du Canada

Je suis heureuse de soumettre au Parlement le *Rapport ministériel sur le rendement* du Commissariat à l'information du Canada pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2010.

Certains développements, survenus au pays et ailleurs dans le monde au cours de l'année écoulée, ont rapidement et profondément modifié les modes d'accès à l'information du secteur public, ainsi que les attentes, les pratiques et les objectifs à cet égard. Cette situation a renforcé les efforts du Commissariat et souligné l'urgence d'accélérer le traitement des plaintes et de faire en sorte que les institutions fédérales respectent le droit de la population d'accéder à l'information. L'année visée par le présent rapport s'est avérée riche en défis et en réalisations, et nous a fourni des leçons utiles pour devenir plus stratégiques et proactifs, tant à long terme qu'au quotidien.



Avant ma nomination à titre de commissaire intérimaire le 30 juin 2009, mon prédécesseur, Robert Marleau, avait entrepris de renouveler le Commissariat pour en augmenter l'efficacité et en maintenir la pertinence. Ce travail a mené à l'adoption d'un nouveau modèle de gestion. Lorsque je suis entrée en fonction, j'ai pris l'engagement ferme de poursuivre sur cette lancée et d'améliorer l'efficacité et la rapidité de notre principale fonction d'enquête de manière à répondre aux attentes et aux besoins actuels de la population canadienne.

En quelques mois, j'ai dressé un vaste plan d'action visant à optimiser nos activités. Résultat : nous avons accru notre capacité, analysé à fond notre inventaire de plaintes et amélioré la gestion des dossiers tout en surveillant de près notre rendement. Nous avons pris des mesures correctives pour régler le nombre voulu de plaintes courantes et anciennes. La diminution de notre inventaire et une prestation de service plus rapide témoignent de notre succès.

Afin de remédier aux problèmes systémiques et notamment aux retards qui minent le système, mon équipe a produit la plus vaste série de fiches de rendement à ce jour. Pour ce faire, nous avons bénéficié de l'intégration des enquêtes systémiques et des examens de rendement institutionnels. Cet exercice nous a fourni les données statistiques et les renseignements permettant d'obtenir une solide évaluation factuelle des retards. Il a aussi servi à renforcer, au sein du Commissariat, une culture axée sur la recherche des meilleures solutions à partir d'analyses fondées sur les faits.

Pour bien fonctionner, un régime d'accès exige de la discipline de la part de toutes les institutions pour qu'elles s'acquittent de leurs obligations juridiques. À cette fin, j'ai utilisé tous les pouvoirs et instruments à ma disposition. Nous avons publié des directives

claires sur les pratiques et collaboré avec les institutions pour résoudre les problèmes en suspens. J'ai fait preuve de fermeté lorsqu'il le fallait, en exigeant la production de documents, en adressant aux hauts dirigeants des recommandations pour régler des plaintes et même en confiant au procureur général du Canada le soin d'examiner une affaire dans l'éventualité de poursuites judiciaires. Nous avons poursuivi ou entamé plusieurs procédures judiciaires pour clarifier ou faire appliquer des points de droit fondamentaux ou pour défendre notre compétence et nos pouvoirs.

En ma qualité de haut fonctionnaire du Parlement, j'ai secondé les parlementaires dans leurs efforts pour moderniser la *Loi sur l'accès à l'information* et la façon dont elle est appliquée. Dans tous les aspects de notre travail, j'ai veillé à ce que nos ressources soient gérées conformément à de saines pratiques administratives et en tenant compte des présentes contraintes financières.

Nous avons tiré d'importantes leçons d'une pleine année à mettre en oeuvre notre nouveau modèle de gestion et nos stratégies connexes de renouvellement en matière de ressources humaines et de gestion de l'information. Nos plus anciens dossiers ainsi que le nombre croissant de plaintes liées à des refus d'accès, dont le traitement est long et complexe, exigent des méthodes d'enquête nouvelles ou améliorées de même qu'une analyse plus approfondie. Il nous faut améliorer le soutien juridique dont les enquêteurs ont besoin face aux cas complexes, tout en atténuant les risques accrus en matière de procédures judiciaires. Enfin, compte tenu des tendances démographiques et de notre structure hiérarchique comprimée, nous devons renforcer notre capacité à conserver nos synergies et notre mémoire organisationnelle en cas de roulement de personnel à la direction.

Je suis fier du succès obtenu par le Commissariat en 2009–2010. Nous mettrons à profit ces réalisations et les leçons tirées pour mieux faire face aux dossiers et aux enjeux encore plus stimulants qui nous attendent à mi-chemin de notre programme quinquennal de renouvellement. Le dévouement du personnel, sa discipline et sa capacité à innover généreront d'autres bénéfices pour les Canadiennes et les Canadiens, notamment en améliorant la transparence et la reddition de comptes au gouvernement.

## SECTION I : SURVOL

### Raison d’être

Le Commissariat à l’information du Canada (Commissariat) assure le respect des droits conférés par la *Loi sur l’accès à l’information* aux personnes qui demandent de l’information et, par le fait même, favorise la transparence et la reddition de comptes à l’échelle de l’administration fédérale.

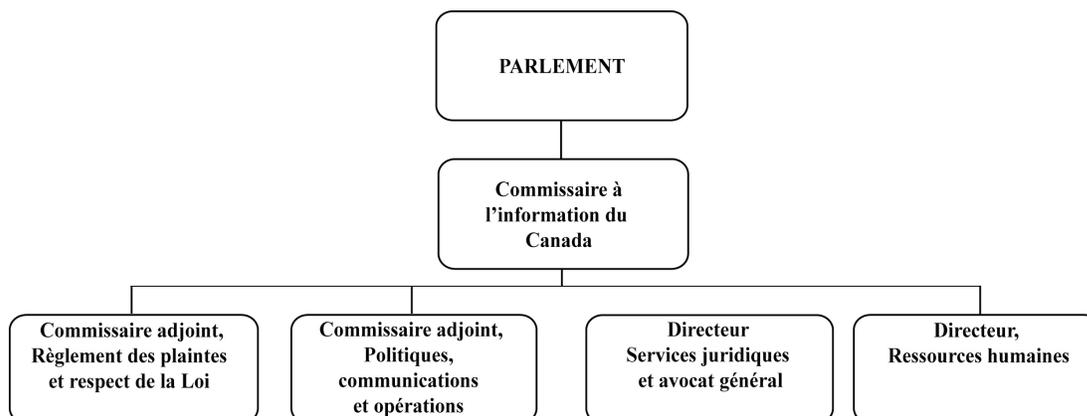
### Responsabilités

Le Commissariat est un organisme gouvernemental indépendant créé en 1983 en vertu de la *Loi sur l’accès à l’information* — la loi qui régit l’accès à l’information au Canada — afin d’appuyer la commissaire à l’information du Canada dans son rôle d’ombudsman et de haut fonctionnaire du Parlement.

Le Commissariat est avant tout responsable de mener des enquêtes équitables, confidentielles et efficaces à l’égard de plaintes et de préoccupation sur la façon dont les institutions fédérales traitent les demandes d’accès à l’information provenant du public. En s’acquittant de cette responsabilité, il offre aux plaignants, aux dirigeants d’institutions fédérales et à toutes les tierces parties touchées par les plaintes une possibilité raisonnable de présenter des observations.

De plus, le Commissariat appuie la commissaire à l’information dans son rôle consultatif auprès du Parlement et des comités parlementaires pour toutes les questions se rapportant à l’accès à l’information. Au besoin, il aide la commissaire à présenter les questions d’interprétation et d’application de la loi devant la Cour fédérale. En s’acquittant de son mandat, le Commissariat fait la promotion du droit, pour les Canadiennes et les Canadiens, d’accéder à l’information détenue par les institutions fédérales et favorise une culture de divulgation en ce qui a trait à l’information du secteur public.

La structure organisationnelle du Commissariat à l’information est illustrée ci-dessous.



La **Direction du règlement des plaintes et du respect de la Loi** mène des enquêtes et des activités de règlement des différends en vue de la résolution des plaintes.

La **Direction des politiques, des communications et des opérations** suit le rendement des institutions fédérales en vertu de la Loi, effectue des enquêtes et des analyses systémiques, propose des orientations stratégiques au Commissariat, dirige les relations externes du Commissariat avec le gouvernement et le Parlement, et fournit un leadership stratégique et institutionnel dans les domaines de la gestion financière, de la vérification interne et de la gestion de l'information. Cette direction assure également la fonction d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

La **Direction des services juridiques** représente la commissaire dans les affaires judiciaires et fournit des conseils juridiques sur les enquêtes et les questions législatives et administratives.

La **Direction des ressources humaines** supervise tous les aspects de la gestion des ressources humaines – depuis la dotation et le perfectionnement jusqu'aux stratégies de maintien en poste – et fournit des conseils aux gestionnaires et aux employés sur les questions concernant les ressources humaines.

## Résultat stratégique et architecture des activités de programme

| <i>Résultat stratégique</i>   | <i>Activités de programme</i>   |
|---|---|
| Les droits des individus en vertu de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> sont protégés. | Respect des obligations liées à l'accès à l'information<br>Services internes <sup>1</sup> |

## Sommaire du rendement

### Ressources financières en 2009–2010 (en milliers de dollars)<sup>2</sup>

| Dépenses prévues | Autorisations totales | Dépenses réelles |
|------------------|-----------------------|------------------|
| 8 505            | 11 645                | 11 463           |

<sup>1</sup> À partir du cycle de préparation du Budget principal des dépenses 2009-2010, les ressources de l'activité de programme « services internes » sont indiquées séparément des autres activités de programme. Elles ne sont plus réparties parmi les autres activités de programme comme auparavant. Cela a joué sur la comparabilité des données relatives aux dépenses et aux ETP par activité de programme d'un exercice à l'autre.

<sup>2</sup> Au début de l'exercice, le Commissariat prévoyait dépenser 8 505 000 \$. Avec le budget principal des dépenses et le budget supplémentaire des dépenses, le Commissariat a été autorisé à dépenser 11 645 000 \$. Les dépenses réelles s'élèvent à 11 463 000 \$.

## Ressources humaines en 2009–2010 (ETP)

| Prévues | Réelles | Écart <sup>3</sup> |
|---------|---------|--------------------|
| 82      | 78      | 4                  |

### Sommaire du rendement en fonction des objectifs

Le tableau ci-dessous contient des renseignements concis au sujet des progrès réalisés par le Commissariat dans la concrétisation de son résultat stratégique pendant la période visée par le présent rapport. Ces renseignements sont approfondis dans la section II, sous la rubrique Analyse du rendement.

| Résultat stratégique : Les droits des individus en vertu de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> sont protégés.            |   |  |
|---|---|--|
| Indicateurs de rendement  | Objectifs   | Rendement en 2009–2010   |
| Qualité et rapidité du processus d'enquête (incluant l'enquête, l'examen juridique, l'approbation et le rapport de conclusions) | 90 % des enquêtes respectent les normes d'assurance de la qualité pour la première phase d'examen.                            | <p>En 2009–2010, le renforcement des capacités et les améliorations apportées à la gestion des dossiers ont accru de manière considérable le nombre des enquêtes menées à terme et leur rapidité d'exécution.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Commissariat a clos 2 125 plaintes au cours de la période visée, soit une augmentation de 20 % par rapport à l'année précédente.</li> <li>• L'inventaire des plaintes antérieures à avril 2008 a diminué, passant de 1 105 à 387, soit une diminution de 65 % au cours de l'année.</li> <li>• Le temps moyen requis pour traiter les nouvelles plaintes a diminué de près du tiers.</li> </ul> <p>Le Commissariat a entrepris d'améliorer ses procédures selon les différents types d'enquête. Il examinera et améliorera également ses normes de rendement et ses mécanismes de contrôle de la qualité pour les prochains rapports.</p> |
| Joindre les intervenants (population, demandeurs de renseignements, communauté AIPRP et autres) et obtenir leur                 | On joint les intervenants en leur permettant d'accéder facilement aux publications, outils et renseignements du Commissariat, | Les efforts pour optimiser l'influence du Commissariat grâce à des partenariats et à la communication d'information  |

<sup>3</sup> Afin d'éliminer son arriéré de plaintes, le Commissariat a retenu les services de consultants et d'employés temporaires tout au long de l'année. Ces ressources ne sont pas comprises dans les données ci-dessus.

|  |   |  |
|--|---|--|
| <p>rétroaction au moyen d'événements publics, d'allocutions, de l'accès à des renseignements sur le Web et d'autres outils.</p>  | <p>notamment au moyen d'un site Web remanié pour être plus complet, à jour et convivial. Les commentaires des intervenants sont généralement positifs.</p>  | <p>comprennent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le lancement d'un nouveau site Web convivial qui a été généralement bien reçu, comme l'indique la rétroaction immédiate provenant d'un large éventail d'utilisateurs;</li> <li>• la publication de directives sur les pratiques (3) qui définissent clairement la procédure que suit le Commissariat pour recevoir les plaintes, enquêter à leur sujet et les régler;</li> <li>• des consultations en ligne sur les propositions de changement aux catégories de classement des plaintes;</li> <li>• la collaboration avec les homologues des provinces et des territoires pour faire de la Semaine du droit à l'information 2009 un événement national;</li> <li>• onze allocutions et présentations devant divers publics nationaux et internationaux.</li> </ul>                  |
| <p>Proportion des recommandations du Commissariat qui sont appliquées à la suite d'une enquête au sujet d'une plainte ou d'une évaluation du rendement (fiche de rendement).</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 95 % des recommandations formulées à la suite d'une enquête au sujet d'une plainte sont appliquées.</li> <li>• 80 % des recommandations formulées à la suite d'une évaluation du rendement sont appliquées.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Selon l'information obtenue lors des suivis menés auprès des institutions et des plaignants, 99 % des recommandations formulées à la suite d'une enquête au sujet d'une plainte sont appliquées.</li> <li>• Les suivis menés au sujet des fiches de rendement réalisées en 2007–2008 indiquent qu'environ 70 % des recommandations formulées dans le cadre de ce processus ont été appliquées intégralement ou en partie au cours de l'année suivante. Parmi les 10 institutions concernées, trois ont considérablement amélioré leur rendement (ASFC, GRC, TPSGC), tandis que le rendement a chuté chez trois autres (BCP, RNCan, MAECI).</li> <li>• Il convient de noter que les institutions sont de plus en plus nombreuses à faire état de leur progrès dans l'application des recommandations dans</li> </ul> |

|   |  |  |
|---|--|--|
|   |  | leurs propres documents ou sites Web.  |
| Proportion des affaires judiciaires dans lesquelles la décision rendue allait dans le sens des observations du Commissariat (que ce soit pour soutenir ou clarifier l'interprétation de lois connexes) et/ou dans lesquelles le tribunal a tenu compte de la preuve déposée par le Commissariat dans ses délibérations. | 90 % des décisions judiciaires allaient dans le sens des observations du Commissariat et/ou tenaient compte de la preuve déposée par le Commissariat.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• En 2009–2010, les avocats du Commissariat ont participé à plusieurs affaires judiciaires – dont quatre dossiers importants devant la Cour suprême – et ont fait valoir la position de la commissaire à l'information sur diverses questions liées à l'accès.</li> <li>• Le Commissariat en est à revoir les indicateurs et objectifs de rendements de sa fonction juridique pour mieux refléter les diverses contributions des Services juridiques au sein de l'organisation ainsi que la complexité des affaires judiciaires, sur le plan des enjeux et des résultats.</li> </ul>                                |
| Valeur de l'information et des conseils fournis par le Commissariat aux parlementaires et aux comités parlementaires.   | 80 % des rapports des comités parlementaires pertinents renvoient aux conseils du Commissariat. Le Commissariat a reçu une rétroaction positive de la part des parlementaires et des présidents et membres des comités parlementaires. | <ul style="list-style-type: none"> <li>• En juin 2009, le Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique (ETHI) a déposé un rapport sur le renouvellement de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>, dans lequel il approuve toutes les recommandations formulées par le commissaire à l'information, à l'exception d'une seule.</li> <li>• Des représentants du Commissariat ont comparu cinq fois devant ce même comité en 2009–2010. Lors de la comparution de la commissaire le 30 mars 2010, le Comité a eu de bons mots à propos du travail accompli par le Commissariat.</li> </ul> |

(en milliers de dollars)

| Activité de programme                                   | Dépenses réelles en 2008–2009 | 2009–2010 <sup>4</sup>        |                  |                       |                  |
|---|-------------------------------|-------------------------------|------------------|-----------------------|------------------|
|   |                               | Budget principal des dépenses | Dépenses prévues | Autorisations totales | Dépenses réelles |
| Respect des obligations liées à l'accès à l'information | 9 834                         | 6 230                         | 6 230            | 7 966                 | 7 894            |
| Services internes                                       | Voir note 1                   | 2 275                         | 2 275            | 3 679                 | 3 569            |
| <b>Total</b>  | 9 834                         | 8 505                         | 8 505            | 11 645                | 11 463           |

## Contribution des priorités à l'atteinte du résultat stratégique

Le tableau suivant donne des renseignements sur les liens entre, d'une part, les priorités opérationnelles et les priorités de gestion du Commissariat en 2009–2010 et, d'autre part, son seul et unique résultat stratégique. La rubrique Analyse du rendement (section II) donne des renseignements plus précis à propos de l'état indiqué ici.

| Priorités opérationnelles   | Type                       | État du rendement <sup>5</sup>   |
|---|----------------------------|--|
| <b>Améliorer la prestation de service aux plaignants</b><br>Un système d'accès à l'information dans lequel les plaintes déposées devant la commissaire à l'information sont réglées de manière équitable, confidentielle et efficace est essentiel afin d'assurer la transparence dans les activités gouvernementales | <b>Priorité permanente</b> | <b>Atteint en grande partie.</b><br>En 2009–2010, nous avons dressé et commencé à mettre en œuvre un plan d'action exhaustif pour optimiser nos gains en efficacité et répondre de manière plus rapide et efficace aux plaintes. <sup>6</sup> En plus d'avoir accru notre capacité d'enquête (voir ci-dessous), nous avons vérifié et ajusté nos méthodes de réception et de règlement rapide tout en surveillant étroitement la progression des dossiers. Nous avons amélioré notre gestion des plaintes en créant de nouvelles méthodes et stratégies. La commissaire à l'information a en |

<sup>4</sup> En 2009–2010, on a constaté un écart de 3 140 000 \$ entre les dépenses prévues du Commissariat et les autorisations totales accordées à celui-ci en cours d'exercice. Cet écart peut s'expliquer ainsi :

- le Commissariat a reçu des fonds pour moderniser et améliorer ses procédés administratifs;
- le Commissariat a reçu des fonds compensatoires pour le respect des obligations découlant de la signature des nouvelles conventions collectives;
- des frais de fonctionnement ont été reportés;
- le Commissariat a été remboursé pour un manque à gagner relativement à sa liste de paie;
- les cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés ont été redressées.

<sup>5</sup> L'état du rendement tient compte du pourcentage d'activités planifiées et des extrants réalisés avec succès au cours de l'année visée. Ainsi,

- **Entièrement atteint** signifie que 100 % du degré de rendement attendu pour la priorité indiquée dans le *Rapport sur les plans et priorités* correspondant a été atteint au cours de l'exercice.
- **Atteint en grande partie** signifie que de 80 % à 99 % du degré de rendement attendu pour la priorité indiquée dans le *Rapport sur les plans et priorités* correspondant a été atteint au cours de l'exercice.

<sup>6</sup> [http://www.oic-ci.gc.ca/fra/abu-ans\\_cor-inf-inf-cor\\_int-aud-ver-int.aspx](http://www.oic-ci.gc.ca/fra/abu-ans_cor-inf-inf-cor_int-aud-ver-int.aspx)

<sup>7</sup> [http://www.oic-ci.gc.ca/fra/rp-pr\\_ar-ra\\_2009-2010.aspx](http://www.oic-ci.gc.ca/fra/rp-pr_ar-ra_2009-2010.aspx)

|   |                                 |   |
|---|---------------------------------|---|
|   |                                 | <p>autre utilisé tous les pouvoirs et instruments à sa disposition, faisant preuve de fermeté au besoin. Notre rapport annuel de 2009–2010 donne des exemples de ces stratégies et pouvoirs à l’œuvre.<sup>7</sup> Résultat : nous avons augmenté de 20 % le nombre de plaintes résolues et réduit de 65 % le nombre des plaintes les plus anciennes (antérieures à avril 2008). Nous avons en outre réduit de 29 % le temps moyen requis pour traiter les nouvelles plaintes.</p> <p>Notre objectif est d’accroître considérablement le nombre des plaintes de nature administrative et autres plaintes simples réglées dans les 90 jours. Nous devons aussi augmenter notre capacité d’analyse pour faire face au nombre croissant de plaintes complexes et prioritaires tout en menant à terme la résolution de nos plus vieux dossiers.</p>   |
| <p><b>Accroître la conformité parmi les institutions fédérales grâce à des évaluations du rendement et des enquêtes sur des problèmes systémiques</b></p> <p>En intégrant des examens annuels du rendement et des enquêtes systémiques, le Commissariat peut devenir plus efficace dans la détection des cas de non-conformité et leur traitement. Les discussions, rapports et recommandations découlant du processus encouragent et facilitent l’observation volontaire parmi les institutions, au profit des demandeurs de renseignements.</p> | <p><b>Nouvelle priorité</b></p> | <p><b>Atteint en grande partie.</b></p> <p>Le Commissariat a respecté tous ses engagements visant à favoriser la conformité dans l’ensemble du système. Toutefois, comme nous l’avons déjà mentionné, les suivis menés au sujet des fiches de rendement réalisées en 2007–2008 indiquent qu’environ 70 % des recommandations formulées dans le cadre de ce processus d’évaluation du rendement ont été appliquées intégralement ou en partie au cours de l’année suivante.</p> <p>En juillet 2009, le Commissariat a publié son premier plan triennal sur les fiches de rendement et les problèmes systémiques.<sup>8</sup></p> <p>Conformément à ce plan, nous avons réalisé en 2009–2010 une série sans précédent de fiches de rendement à propos de 24 institutions fédérales représentant 88 % de toutes les demandes d’accès. Déposé devant le Parlement en avril 2010, le rapport spécial intitulé <i>Hors délai</i><sup>9</sup> procure une évaluation factuelle de l’ampleur du retard accusé dans le système et de ses causes immédiates. Il fait aussi état des progrès accomplis par les institutions en vue de remédier aux problèmes systémiques déjà relevés. Le suivi subséquent au processus de cette année nous apprendra dans quelle mesure les institutions ont amélioré leur degré de conformité à la suite de cette initiative.</p> <p>De plus, nous avons passé en revue, au moyen d’enquêtes et d’actions en justice, l’expérience des institutions assujetties à la Loi depuis 2006-2007, en vertu de la <i>Loi fédérale sur la responsabilité</i>.<sup>10</sup> Compte tenu de leur manque d’expérience dans le domaine, ces institutions ont éprouvé de grandes</p> |

<sup>8</sup> [http://www.oic-ci.gc.ca/fra/rp-pr\\_spe-rep\\_rap-spe\\_rep-car\\_fic-ren\\_3\\_yrs\\_plan.aspx](http://www.oic-ci.gc.ca/fra/rp-pr_spe-rep_rap-spe_rep-car_fic-ren_3_yrs_plan.aspx)

<sup>9</sup> [http://www.oic-ci.gc.ca/fra/rp-pr\\_spe-rep\\_rap-spe\\_rep-car\\_fic-ren\\_2008-2009.aspx](http://www.oic-ci.gc.ca/fra/rp-pr_spe-rep_rap-spe_rep-car_fic-ren_2008-2009.aspx)

<sup>10</sup> [http://www.oic-ci.gc.ca/fra/rp-pr\\_ar-ra\\_2009-2010\\_8.aspx](http://www.oic-ci.gc.ca/fra/rp-pr_ar-ra_2009-2010_8.aspx)

|  |                                     |  |
|--|-------------------------------------|--|
|  |                                     | difficultés à se conformer à leurs obligations juridiques. En collaborant avec elles pour aplanir les obstacles, nous avons profité d'une perspective irremplaçable sur les vastes problèmes qui peuvent nuire au rendement des institutions dans l'ensemble du système. Un certain nombre de ces institutions feront l'objet d'une évaluation officielle en 2010-2011 lors du processus d'élaboration des fiches de rendement.  |
| <p><b>Moderniser l'accès à l'information</b></p> <p>Afin de pleinement réaliser l'objectif de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>, il est essentiel de moderniser à la fois la Loi et la façon dont elle est appliquée, de manière à tenir compte de la complexité du milieu de l'information en ce XXI<sup>e</sup> siècle.</p>  | <p><b>Priorité déjà établie</b></p> | <p><b>Atteint en grande partie.</b></p> <p>Le Commissariat a pleinement appuyé le Parlement dans ses efforts pour influencer sur la modernisation de l'accès à l'information. Nous avons continué à mettre sur pied des initiatives de nature législative et administrative.</p> <p>En juin 2009, le comité ETHI a rejeté une seule des 12 recommandations proposées par le commissaire à l'information en vue de modifier la Loi. Le gouvernement a répondu que toute modification à la Loi doit être examinée à la lumière de solutions administratives, et a avisé le comité qu'une réforme législative nécessiterait une vaste consultation auprès des intervenants.</p> <p>Dans un rapport spécial déposé devant le Parlement,<sup>11</sup> le Commissariat formulait plusieurs recommandations à l'intention du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) pour améliorer l'application de la loi. Le SCT a créé divers documents pour répondre à certaines préoccupations du Commissariat (p. ex. projet de Directive sur l'administration de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> et Directive sur la tenue de documents<sup>12</sup>). Il faudra cependant attendre quelques années avant de voir des résultats tangibles.</p> |
| <p><b>Faire office de modèle en matière d'accès à l'information</b></p> <p>Étant assujéti à la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>, le Commissariat a le devoir et la possibilité d'être un centre d'expertise et un modèle pour les institutions fédérales quant à la façon de traiter les demandes d'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels. Cela permet en outre au Commissariat de contribuer grandement à la transparence et à</p> | <p><b>Nouvelle priorité</b></p>     | <p><b>Entièrement atteint.</b></p> <p>Par l'intermédiaire de son unité d'AIPRP, le Commissariat a affiché un rendement exemplaire en ce qui concerne le traitement des demandes d'accès. Bien que nous ayons reçu moins de demandes en 2009–2010 que les années précédentes, ces demandes impliquent plus de 56 000 pages à passer en revue, une augmentation de 40 % par rapport à 2008–2009. Nous n'avons eu aucune présomption de refus en 2009–2010 et nous avons profité d'un minimum de prolongations (3). Au besoin, l'Unité a préparé les documents disponibles pour une divulgation intérimaire afin que les demandeurs obtiennent les documents le plus rapidement possible. Le</p>  |

<sup>11</sup> [http://www.oic-ci.gc.ca/fra/rp-pr\\_spe-rep\\_rap-spe\\_rep-car\\_fic-ren\\_2008-2009.aspx](http://www.oic-ci.gc.ca/fra/rp-pr_spe-rep_rap-spe_rep-car_fic-ren_2008-2009.aspx)

<sup>12</sup> <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=16552&section=text>

|                              |  |   |
|------------------------------|--|---|
| l'ouverture du gouvernement. |  | <p>Commissariat s'est acquitté de son devoir d'aider les demandeurs à chaque étape du processus.</p> <p>Au cours de la période visée, nous n'avons reçu qu'une seule plainte relative à la façon dont nous traitons les demandes d'accès. Le commissaire à l'information ad hoc, qui procède à des enquêtes indépendantes sur ces plaintes, a conclu que la plainte n'était pas fondée.<sup>13</sup></p> <p>Nous avons aussi démontré l'importance de la divulgation proactive en publiant toute une gamme de documents officiels et de registres d'accès sur notre nouveau site Web.</p> |
|------------------------------|--|---|

| <b>Priorités en matière de gestion</b>  | <b>Type</b>                         | <b>État du rendement</b>  |
|---|-------------------------------------|---|
| <p><b>Renforcer la capacité organisationnelle</b></p> <p>Notre capacité à bien nous acquitter de notre mandat dépend en grande partie d'un effectif suffisant, ayant les ensembles de compétences voulus.</p>   | <p><b>Priorité déjà établie</b></p> | <p><b>Atteint en grande partie.</b></p> <p>Afin d'améliorer la fonction d'enquête, le Commissariat a consacré des efforts au recrutement, à la formation et au maintien en poste de son bassin d'employés compétents. En nous fondant sur notre stratégie de planification intégrée des activités et des ressources humaines,<sup>14</sup> nous avons presque complètement doté en personnel nos équipes d'enquête, élaboré une formation maison et mis en œuvre un programme amélioré de perfectionnement professionnel. Après une année complète au cours de laquelle nous avons appliqué notre nouveau modèle de gestion, et grâce à une connaissance profonde de notre inventaire de plaintes, nous savons qu'il nous faut améliorer notre fonction juridique et intégrer de plus grandes capacités d'analyse à notre ensemble de compétences afin d'harmoniser nos ressources humaines avec les exigences administratives actuelles.</p> |
| <p><b>Harmoniser la GI/TI avec les besoins et les valeurs de l'organisation</b></p> <p>Une infrastructure moderne de GI/TI est essentielle pour procurer aux enquêteurs des outils efficaces pour atteindre les objectifs en matière de charge de travail, pour nous acquitter de nos obligations en matière d'AIPRP et pour offrir un service de haute qualité à la population canadienne.</p> | <p><b>Nouvelle priorité</b></p>     | <p><b>Entièrement atteint.</b></p> <p>Le Commissariat a terminé avec succès la première année d'une stratégie quinquennale visant à améliorer ses capacités en gestion de l'information et technologie de l'information (GI/TI). Nous avons entrepris un programme complet de gestion de l'information et adopté des méthodes novatrices pour mettre la technologie de l'information au service de nos enquêtes. Nous avons harmonisé nos politiques relatives à la sécurité de la GI/TI avec les normes fédérales, investi dans notre infrastructure de TI et contribué à rendre l'organisation plus écologique. À la fin de l'année, le Commissariat était en avance sur son</p>  |

<sup>13</sup> Durant l'exercice 2009-2010, à titre de commissaire à l'information ad hoc, l'honorable W. Andrew MacKay a exercé tous les pouvoirs, tâches et fonctions que prévoit la *Loi sur l'accès à l'information* en vue de recevoir toute plainte et d'enquêter de façon indépendante sur la façon dont le Commissariat traite les demandes d'information qui lui sont faites.

<sup>14</sup> <http://www.oic-ci.gc.ca/fra/rr-sl-odi-adi.aspx>

|   |                                 |   |
|---|---------------------------------|---|
|   |                                 | échancier et avait entrepris trois initiatives prévues pour 2010-2011.  |
| <p><b>Améliorer la planification et la production de rapports</b></p> <p>Une saine gouvernance repose sur des activités de planification et de production de rapports complètes, fiables et intégrées. Il existe des liens nets et directs entre ces exigences et l'atteinte de nos objectifs stratégiques.</p> | <p><b>Nouvelle priorité</b></p> | <p><b>Entièrement atteint.</b></p> <p>Nous avons poursuivi en 2009–2010 l'amélioration de nos pratiques en matière de gestion financière et l'amélioration de la gouvernance. Le Bureau du vérificateur général a formulé une opinion favorable sur nos états financiers en date du 31 mars 2010. De son côté, le Bureau du receveur général nous a accordé une cote A (comparativement à une cote D l'année précédente) pour avoir transmis au Parlement et à la population canadienne des renseignements financiers plus précis et dans de meilleurs délais. Notre planification intégrée des activités et des ressources humaines nous a permis d'assurer de manière proactive les ressources et les compétences requises pour répondre à nos obligations et à notre charge de travail courantes et nouvelles.</p> |

## Analyse des risques

Dans son *Rapport sur les plans et les priorités* de 2009–2010, le Commissariat a fait état de divers facteurs externes et internes pouvant influencer sur son cadre de fonctionnement et, par conséquent, sur l'atteinte de notre objectif stratégique.

### Risques liés à la charge de travail

Afin d'atténuer les risques relatifs à la charge de travail, nous avons entrepris, en 2008–2009, la mise en œuvre d'un nouveau modèle de gestion. Nous avons commencé à rehausser nos normes de service et à définir des méthodes d'enquête claires pour différents types d'enquêtes. Après une vérification interne<sup>15</sup> de nos unités de réception et de règlement rapide des plaintes, nous avons modifié notre mode de gestion des plaintes de manière à optimiser nos gains en efficacité et à répondre plus rapidement et plus efficacement aux plaintes. Parmi les améliorations apportées, citons la surveillance de la progression de nos dossiers, l'adoption d'une méthode d'enquête axée sur le portefeuille et l'affectation d'une équipe aux plaintes déposées de longue date.

L'année 2009–2010 est sans précédent en ce qui concerne le nombre d'enquêtes menées à terme. Toutefois, il nous reste un important volume de plaintes, notamment pour refus d'accès, dont le traitement est long et complexe et qui exigent une plus grande analyse et les compétences nécessaires à cette fin. De plus, des fluctuations imprévues dans le nombre de nouvelles plaintes pourraient encore nuire à la capacité du Commissariat à mener des enquêtes en temps voulu et à bien s'acquitter de son mandat.

<sup>15</sup> [http://www.oic-ci.gc.ca/fra/abu-ans\\_cor-inf-inf-cor\\_int-aud-ver-int.aspx](http://www.oic-ci.gc.ca/fra/abu-ans_cor-inf-inf-cor_int-aud-ver-int.aspx)

## Risques liés aux ressources humaines

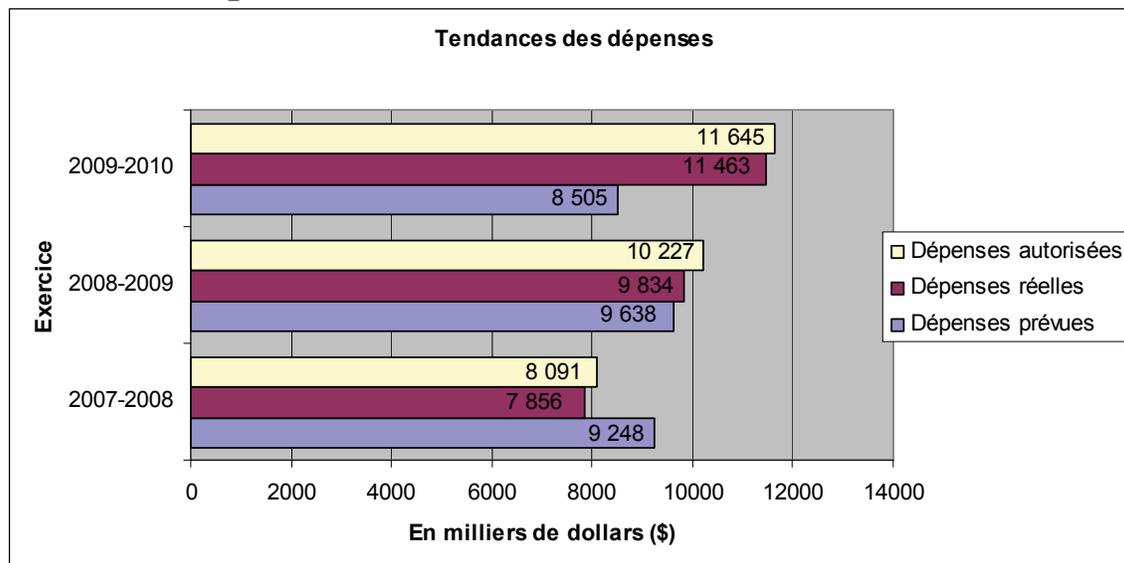
La difficulté de recruter et de conserver un nombre adéquat d'employés compétents et expérimentés constitue aussi un risque. Nous avons élaboré un plan intégré d'activités et de ressources humaines comportant des stratégies clés pour atténuer ce risque. Pendant la période visée, le Commissariat a pu doter presque complètement ses équipes d'enquête. Nous avons également engagé à contrat des enquêteurs chevronnés pour traiter les plaintes les plus anciennes et les plus complexes pendant que nous nous efforçons de développer cette expertise et cette capacité d'analyse en propre. Le Commissariat a d'ailleurs renforcé sa formation interne et son programme de perfectionnement professionnel destiné aux enquêteurs.

Les départs prochains à la retraite et l'avancement professionnel limité pour les cadres du Commissariat accroissent le risque de pertes de mémoire organisationnelle. Au Commissariat, les postes de cadres supérieurs reposent sur des compétences et une expérience uniques et les titulaires appuient la commissaire dans l'exécution de son mandat. Nous avons besoin d'une stratégie complète de gestion des talents pour assurer des plans de relève appropriés. Il est important en outre que nous ayons des systèmes en place pour saisir le savoir et le transmettre, en cas de roulement de personnel.

## Risques liés à la GI/TI

Enfin, des difficultés potentielles dans la mise en œuvre de notre stratégie quinquennale relative à la GI/TI pourraient compromettre la concrétisation des plans de renouvellement du Commissariat. Des systèmes, processus et pratiques de GI inefficaces pourraient provoquer d'importantes pertes de savoir et de mémoire organisationnelle, tout en nous empêchant de bien servir la population. Compte tenu de son mandat, on s'attend à ce que le Commissariat soit un chef de file dans le domaine de la gestion de l'information et de l'accès à l'information.

## Profil des dépenses



Le graphique ci-dessus illustre l'évolution des dépenses du Commissariat de 2007–2008 à 2009–2010. Depuis 2007–2008, les dépenses de base ont augmenté afin de répondre aux obligations relatives à l'AIPRP et à la vérification interne introduites par la *Loi fédérale sur la responsabilité*. En 2009–2010, les dépenses réelles ont aussi augmenté, surtout en raison des fonds supplémentaires obtenus pour moderniser et améliorer les procédés administratifs. En 2009–2010, les ressources inutilisées du Commissariat s'élèvent à 182 000 \$.

## Crédits votés et postes législatifs

(en milliers de dollars)

| Poste voté 40 ou législatif | Libellé tronqué du poste voté ou législatif                | Dépenses réelles 2007–2008 | Dépenses réelles 2008–2009 | Budget principal des dépenses 2009–2010 | Dépenses réelles 2009–2010 |
|-----------------------------|--|----------------------------|----------------------------|---|----------------------------|
| 40                          | Dépenses de fonctionnement                                 | 7 012                      | 8 990                      | 7 540                                   | 10 326                     |
| (L)                         | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 844                        | 844                        | 965                                     | 1 137                      |
| <b>Total</b>                |  | 7 856                      | 9 834                      | 8 505                                   | 11 463                     |

En plus des nouveaux fonds que le Commissariat a reçus pour moderniser ses procédés administratifs, les éléments suivants expliquent la différence entre le budget principal et les dépenses réelles en 2009–2010 :

- le Commissariat a reçu des fonds compensatoires pour le respect des obligations découlant de la signature des nouvelles conventions collectives;
- des frais de fonctionnement ont été reportés;
- le Commissariat a obtenu le remboursement pour les manques à gagner relativement à sa liste de paie;
- les cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés ont été redressées.

## SECTION II : ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

### Résultat stratégique

Tous les efforts du Commissariat dans le cadre de ses activités de programme concourent à son unique résultat stratégique, qui consiste à s'assurer que les droits des personnes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* sont protégés.

En tant qu'ombudsman chargée de faire enquête au sujet des plaintes déposées contre des institutions fédérales, la commissaire à l'information représente une source indépendante d'expertise offrant un point de vue particulier sur l'accès à l'information et l'importance, pour la démocratie, d'un gouvernement transparent et ouvert. Afin d'optimiser l'influence de la commissaire et du Commissariat et de promouvoir les droits des demandeurs, le Commissariat doit faire rayonner sa fonction d'enquête en communiquant son expertise aux intervenants et en faisant preuve de la plus grande transparence possible face à ses décisions et ses méthodes.

La présente section fait état des réalisations du Commissariat par rapport aux résultats attendus, aux indicateurs et aux objectifs de rendement.

### Activité de programme par résultat stratégique

| Activité de programme : Respect des obligations liées à l'accès à l'information                                 |   |   |  |  |       |
|---|---|---|--|--|-------|
| Ressources financières en 2009–2010<br>(en milliers de dollars)   |   |   | Ressources humaines en 2009–2010 (ETP) |  |       |
| Dépenses prévues  | Autorisations totales   | Dépenses réelles  | Prévues                                | Réelles  | Écart |
| 6 230   | 7 966   | 7 894   | 59                                     | 54   | 5     |
| Résultats attendus  | Indicateurs de rendement  | Objectifs   | État du rendement                      | Sommaire du rendement                          |       |
| 1. Les demandeurs bénéficient d'un processus de règlement des plaintes équitable et efficace                    | Qualité et rapidité du processus d'enquête (incluant l'enquête, l'examen juridique, l'approbation et le rapport de conclusions) | 90 % des enquêtes respectent les normes d'assurance de la qualité pour la première phase d'examen.          | Atteint en grande partie               | Voir la section Analyse du rendement ci-après. |       |
| 2. Les intervenants comprennent le rôle et le point de vue du Commissariat quand il s'agit d'assurer le respect | Sensibilisation des intervenants et obtention de leur rétroaction (le public, les demandeurs, les coordonnateurs de             | Les intervenants sont sensibilisés grâce aux publications, aux outils et aux renseignements du Commissariat | Entièrement atteint                    |  |       |

|   |  |  |                          |  |
|---|--|--|--------------------------|--|
| de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>  | l'AIPRP, etc.) dans le cadre d'activités publiques et d'allocutions, ainsi que grâce à l'accès à des outils et des renseignements appropriés sur le Web  | auxquels ils ont facilement accès, notamment au moyen d'un site Web qui a été remanié pour être plus complet, à jour et convivial; les commentaires des intervenants ont été positifs dans l'ensemble                        |                          |  |
| 3. Les institutions fédérales respectent leurs obligations en vertu de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>  | Proportion des recommandations du Commissariat qui sont appliquées à la suite d'une enquête au sujet d'une plainte ou d'une évaluation du rendement (fiche de rendement).  | 95 % des recommandations découlant des enquêtes à l'égard des plaintes et 80 % des recommandations formulées dans les fiches de rendement sont appliquées  | Atteint en grande partie |  |
| 4. Les tribunaux reçoivent des observations et des éléments de preuve utiles concernant l'accès à l'information, la bonne interprétation des dispositions de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> et des lois, des règlements et des précédents s'y rapportant | Proportion des décisions des tribunaux allant dans le sens des observations du Commissariat (pour étayer ou éclaircir l'interprétation de lois connexes) ou dont des éléments de preuve soumis par ce dernier ont été pris en compte dans le cadre des délibérations des tribunaux | 90 % des décisions des tribunaux vont dans le sens des observations du Commissariat ou tiennent compte des éléments de preuve soumis par ce dernier  | Atteint en grande partie |  |
| 5. Le Parlement reçoit des renseignements précis et pertinents ainsi que des avis objectifs et opportuns sur l'incidence des dispositions législatives, de la jurisprudence, des règlements et des politiques sur l'accès à l'information                           | Utilité des renseignements et des avis fournis par le Commissariat aux députés, aux sénateurs et aux comités parlementaires  | 80 % des rapports des comités parlementaires pertinents reprennent des avis formulés par le Commissariat; commentaires positifs des députés et sénateurs, ainsi que des présidents et des membres des comités parlementaires | Entièrement atteint      |  |

À partir du Budget principal des dépenses 2009–2010, les ressources allouées aux services internes doivent être indiquées séparément de la principale activité de programme du Commissariat. Par conséquent, nous effectuerons un exercice d'analyse comparative en vue d'établir des résultats pertinents, des indicateurs de rendement fiables et des objectifs réalistes pour nos services internes.

| Activité de programme : Services internes                       |                       |                  |  |         |       |
|---|-----------------------|------------------|--|---------|-------|
| Ressources financières en 2009–2010<br>(en milliers de dollars) |                       |                  | Ressources humaines en 2009–2010 (ETP) |         |       |
| Dépenses prévues  | Autorisations totales | Dépenses réelles | Prévues                                | Réelles | Écart |
| 2 275   | 3 679                 | 3 569            | 23                                     | 24      | (1)   |

## Avantages pour les Canadiennes et les Canadiens

En vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*, toute personne qui demande de l'information à une institution fédérale et qui n'est pas satisfaite de la réponse ou de la façon dont celle-ci a été traitée peut porter plainte auprès de la commissaire à l'information. Le Commissariat s'est engagé à enquêter sur ces plaintes de manière équitable, confidentielle et efficace. Cette fonction d'enquête est essentielle pour protéger le droit des Canadiennes et des Canadiens à l'accès à l'information du secteur public.

Afin de maximiser la conformité dans l'administration fédérale et de réduire le nombre de plaintes reçues par le Commissariat, celui-ci aborde les problèmes de conformité répandus ou récurrents de manière proactive en faisant enquête sur leurs causes profondes et en recommandant des solutions appropriées. Le Commissariat a aussi recours à divers outils d'application générale ou particulière qui renforcent l'impact de ses enquêtes et ses mesures systémiques, et ce, afin de maximiser la prestation de services à la population canadienne.

Dans le même ordre d'idées, les évaluations du rendement, les relations parlementaires et toutes les activités de communication et de collaboration connexes du Commissariat visent toutes à faire en sorte que les Canadiennes et les Canadiens savent qu'ils ont le droit de porter plainte au sujet du traitement de leurs demandes d'information et que les institutions ont l'obligation de les traiter le plus rapidement et complètement possible dans les délais prévus par la Loi.

## Analyse du rendement

### 1. Les demandeurs bénéficient d'un processus de règlement des plaintes équitable et efficace.

En 2009-2010, le Commissariat a réglé 2 125 plaintes, ce qui correspond à une hausse de 20 % des plaintes réglées par rapport à 2008-2009. À l'exception de l'exercice 1989-1990 (où le Commissariat avait réglé 3 011 plaintes, dont les trois quarts visaient une seule et

même institution), il s'agit du nombre le plus élevé de plaintes réglées en une même année depuis 27 ans. Nous avons également réduit de près d'un tiers le délai moyen d'achèvement des enquêtes concernant nos plaintes les plus récentes.

Le nombre de dossiers restés ouverts a diminué de mois en mois, une tendance à la baisse qui se maintient depuis l'été 2008. Au cours de la période visée par le présent rapport, notre charge de travail a diminué de 17 % (436 dossiers). En outre, il y a eu une chute constante de l'arriéré de plaintes (reçues avant le 1<sup>er</sup> avril 2008). Nous avons commencé l'année avec 1 105 de ces dossiers. En fin d'exercice, ce nombre était passé à 387, soit une baisse de 65 %.

Ces résultats sont le fruit de nos efforts concertés pour améliorer notre fonction d'enquête, en se fondant sur une évaluation détaillée de la charge de travail et en tablant sur le succès initial du nouveau modèle opérationnel mis en œuvre en 2008-2009.

Grâce à un système de suivi et de production de rapports amélioré, nous avons pris des mesures décisives afin de maximiser nos gains d'efficacité. Notre plus grande priorité était d'engager et de former de nouveaux employés pour nous doter d'un personnel complet. Nous avons également perfectionné notre mode de gestion des dossiers et apporté des corrections cruciales à nos procédures.

La commissaire à l'information a utilisé tous les pouvoirs et instruments à sa disposition pour maximiser le respect des exigences législatives, comme le prévoit notre continuum de conformité.<sup>16</sup> Au cours des enquêtes, le Commissariat a collaboré avec tous les intervenants pour trouver la meilleure façon de régler les plaintes. La commissaire a fait preuve de fermeté lorsqu'il le fallait en exigeant la production de documents, en procédant à des examens sous serment, en adressant aux responsables d'institutions fédérales des recommandations définitives en vertu de la Loi pour régler des plaintes et même en confiant au procureur général du Canada le soin d'examiner une affaire dans l'éventualité de poursuites judiciaires.

## **2. Les intervenants comprennent le rôle et le point de vue du Commissariat quand il s'agit d'assurer le respect de la *Loi sur l'accès à l'information*.**

La collaboration avec tous les intervenants et partenaires du régime d'accès à l'information, notamment les institutions, les citoyens, nos homologues étrangers et les groupes d'intérêts canadiens et étrangers, est nécessaire pour améliorer notre efficacité et réaliser notre résultat stratégique. L'établissement de partenariats est indispensable à l'avancement des enjeux en matière d'accès à l'information et de transparence.

Nous rencontrons régulièrement nos homologues provinciaux et territoriaux en personne ou par téléconférence. En 2009-2010, cette collaboration a permis de faire de la Semaine du droit à l'information une activité nationale. La Semaine du droit à l'information est un événement annuel qui célèbre les principes fondamentaux de l'accès à l'information tout en réunissant de grands experts dans le domaine.

---

<sup>16</sup> [http://www.oic-ci.gc.ca/fra/rp-pr\\_ar-ra\\_2008-2009\\_9.aspx](http://www.oic-ci.gc.ca/fra/rp-pr_ar-ra_2008-2009_9.aspx)

En mars 2010, nous avons lancé un nouveau site Web remanié pour lequel nous avons immédiatement reçu des commentaires positifs des utilisateurs. Dans le but de promouvoir la transparence et la responsabilisation, le nouveau site explique davantage le travail que nous faisons. Dans la section Salle de lecture, les utilisateurs peuvent obtenir des renseignements au moyen d'un vaste éventail de rapports. Nous publions également sur le site les demandes de renseignement que nous recevons. Les lecteurs intéressés peuvent demander sans formalité spéciale les documents que nous avons communiqués en réponse à chaque demande.

### **3. Les institutions fédérales respectent leurs obligations en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*.**

Les fiches de rendement produites en 2009-2010 examinaient le rendement de 24 institutions fédérales dans le traitement de demandes d'accès à l'information au cours de l'année précédente. Ces institutions ont reçu 88 % des demandes d'accès à l'information, soit le plus grand échantillon que nous avons examiné pendant une année. Nous avons constaté que 11 institutions ont donné des résultats satisfaisants, tandis que 13 ont obtenu des résultats inférieurs ou pires.<sup>17</sup>

Les fiches de rendement mettaient l'accent sur des problèmes entraînant des répercussions négatives sur le régime d'accès à l'information. En plus des retards chroniques, les questions systémiques comprennent le volume élevé de longues consultations entre les institutions et des lacunes dans la délégation de la prise de décisions ayant trait à l'accès à l'information ou une mauvaise application de celle-ci. Ces deux questions font l'objet d'un examen plus approfondi dans le cadre d'une enquête systémique entreprise en mai 2010.

Une des nouvelles initiatives importantes en 2009 est le lancement d'un plan triennal<sup>18</sup> visant à renforcer le processus des fiches de rendement afin de trouver les causes profondes des retards dans le système. Le plan intègre l'évaluation de la conformité en associant les examens du rendement institutionnels et les enquêtes systémiques.

### **4. Les tribunaux reçoivent des observations et des éléments de preuve utiles concernant l'accès à l'information, la bonne interprétation des dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information*, des lois, des règlements et des précédents s'y rapportant.**

L'un des principes fondamentaux de la *Loi sur l'accès à l'information* est que les décisions relatives à la communication de renseignements doivent être examinées par un organisme indépendant du gouvernement. Le premier niveau d'examen est celui auquel procède le Commissariat par le biais de ses enquêtes. Le deuxième niveau d'examen est celui de la Cour fédérale, qui s'effectue lorsque le Commissariat conclut après enquête

---

<sup>17</sup> [http://www.oic-ci.gc.ca/fra/rp-pr\\_spe-rep\\_rap-spe\\_rep-car\\_fic-ren\\_2008-2009.aspx](http://www.oic-ci.gc.ca/fra/rp-pr_spe-rep_rap-spe_rep-car_fic-ren_2008-2009.aspx)

<sup>18</sup> [http://www.oic-ci.gc.ca/fra/rp-pr\\_spe-rep\\_rap-spe\\_rep-car\\_fic-ren\\_3\\_yrs\\_plan.aspx](http://www.oic-ci.gc.ca/fra/rp-pr_spe-rep_rap-spe_rep-car_fic-ren_3_yrs_plan.aspx)

que la plainte de refus d'accès est fondée et que l'institution ne donne pas suite à sa recommandation de communiquer l'information.

En 2009–2010, notre travail auprès des tribunaux a permis d'avancer plusieurs causes, nouvelles et en cours, ayant une incidence importante sur le système d'accès à l'information. Par exemple, nous continuons nos démarches afin d'obtenir les dossiers détenus par les cabinets des ministres et le Bureau du Conseil privé. Ainsi, la commissaire à l'information a obtenu l'autorisation d'en appeler de la décision de la Cour d'appel fédérale devant la Cour suprême du Canada, dont l'audience aura lieu provisoirement en octobre 2010. Nous sommes également parties à une poursuite intentée contre CBC/Radio-Canada pour protéger la portée de ses pouvoirs d'enquête en vertu de l'article 68.1 de la Loi.

#### **5. Le Parlement reçoit des renseignements précis et pertinents et des avis objectifs et opportuns sur l'incidence des dispositions législatives, de la jurisprudence, des règlements et des politiques sur l'accès à l'information.**

En 2009-2010, la commissaire à l'information (ou son prédécesseur) a comparu cinq fois devant le Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique (ETHI). Les discussions étaient axées sur les problèmes systémiques ayant une incidence sur l'accès à l'information au Canada, le rapport annuel 2008–2009, les questions liées au financement du Commissariat ainsi que des réformes possibles de la *Loi sur l'accès à l'information*. En juin 2009, le Comité ETHI a déposé un rapport sur le renouvellement de la *Loi sur l'accès à l'information*, dans lequel il a adopté 11 des 12 mesures immédiates recommandées par le commissaire à l'information.

### **Leçons tirées de l'expérience**

En réaction aux défis considérables à relever pour la réalisation de son mandat, le Commissariat a entrepris des changements structurels et opérationnels importants en 2008-2009. L'objectif était d'améliorer notre principale fonction d'enquête et de garantir une gestion prudente de nos activités dans le but d'offrir à la population canadienne des services de haute qualité.

En 2009-2010, nous avons effectué un examen approfondi du processus de traitement des plaintes. Cet exercice ainsi que l'expertise et les renseignements acquis au cours de la période visée nous ont permis d'adopter une méthode plus stratégique et proactive pour nos enquêtes. Une meilleure connaissance de l'inventaire des plaintes, de leur nature et de leur évolution, guide nos efforts pour améliorer davantage nos stratégies afin de traiter les plaintes de façon plus rapide et efficace. Toutefois, le nombre croissant de plaintes de refus d'accès complexes, dont les dossiers les plus anciens, nécessitent une plus grande capacité d'analyse. Nous devons également renforcer nos services juridiques afin qu'ils puissent répondre aux besoins de nos enquêteurs et atténuer le risque de litiges de longue durée associée aux dossiers plus complexes.

Nous miserons sur nos forces et les réussites de nos nouveaux processus opérationnels afin d'accomplir notre travail et de relever les défis qui nous attendent. Alors que partout au pays on cherche à redéfinir les exigences d'un gouvernement ouvert, l'ombudsman responsable de l'accès à l'information doit régler les problèmes et les plaintes de manière efficace et

opportune, tout en faisant la promotion par l'exemple des principes et des pratiques les plus récentes en matière de transparence.

## SECTION III : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

### Principales données financières

Le Commissariat a reçu des fonds supplémentaires de 2,5 M\$ en 2009–2010 pour moderniser et améliorer ses procédés administratifs et mener des activités à l'appui du mandat de la commissaire. Les fonds supplémentaires résultent d'une demande déposée devant le Groupe consultatif sur le financement et la surveillance des hauts fonctionnaires du Parlement, laquelle a fait l'objet d'une recommandation auprès des ministres du Conseil du Trésor. Cette demande découlait d'une analyse approfondie des priorités organisationnelles du Commissariat, des facteurs qui influent sur la charge de travail et des niveaux de ressources. Elle tenait compte de la réaffectation interne des ressources et de l'amélioration de l'efficacité découlant notamment de la rationalisation des méthodes de gestion des enquêtes et des initiatives de renouvellement de la GI/TI.

L'augmentation de la dotation en personnel découlant de ces fonds supplémentaires a entraîné de plus grandes dépenses salariales. Les immobilisations corporelles du Commissariat ont aussi augmenté en raison du réaménagement des bureaux pour pouvoir accueillir le personnel supplémentaire.

Les faits saillants présentés ci-dessous constituent un aperçu général de la situation financière du Commissariat et de ses activités financières. Vous trouverez les états financiers vérifiés sur le site Web du Commissariat.<sup>19</sup>

(en dollars)

| État sommaire de la situation financière<br>Au 31 mars | Variation en % | 2009–2010        | 2008–2009        |
|--|----------------|------------------|------------------|
| ACTIF  |                |                  |                  |
| <b>Total de l'actif</b>                                | 0 %            | 1 644 864        | 1 651 640        |
| <b>TOTAL</b>   | 0 %            | <b>1 644 864</b> | <b>1 651 640</b> |
| PASSIF   |                |                  |                  |
| <b>Total du passif</b>                                 | 10 %           | 2 690 780        | 2 447 116        |
| AVOIR DU CANADA  |                |                  |                  |
| <b>Total de l'avoir du Canada</b>                      | 31 %           | (1 045 916)      | (795 476)        |
| <b>TOTAL</b>   | 0 %            | <b>1 644 864</b> | <b>1 651 640</b> |

(en dollars)

| État sommaire des résultats<br>Exercice terminé le 31 mars | Variation en % | 2009–2010         | 2008–2009         |
|--|----------------|-------------------|-------------------|
| CHARGES  |                |                   |                   |
| <b>Total des charges</b>                                   | 17 %           | 13 420 475        | 11 503 162        |
| REVENUS  |                |                   |                   |
| <b>Total des revenus</b>                                   | -62 %          | 199               | 525               |
| <b>COÛT DE FONCTIONNEMENT NET</b>                          | 17 %           | <b>13 420 276</b> | <b>11 502 637</b> |

<sup>19</sup> [http://www.oic-ci.gc.ca/fra/abu-ans\\_cor-inf-inf-cor\\_oag-report-rapport-bvg\\_rel-doc-doc-rel\\_4\\_finance-statements-etats-financier.aspx](http://www.oic-ci.gc.ca/fra/abu-ans_cor-inf-inf-cor_oag-report-rapport-bvg_rel-doc-doc-rel_4_finance-statements-etats-financier.aspx)

Les graphiques suivants illustrent la répartition de l'actif, du passif et des dépenses du Commissariat en 2009–2010.

